

APPENDICE XIV

RESUME EXECUTIF : REQUIN TAUPE COMMUN (2024)

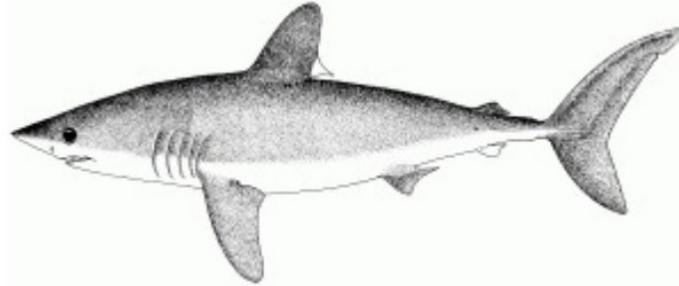


Tableau 1. État de la ressource de requin-taupe commun (*Lamna nasus*) de l'océan Indien.

Zone	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2024
Océan Indien	Captures déclarées 2023 (t) ⁴	28 t
	Requins non compris ailleurs (nca) ¹ 2023 (t)	28 365 t
	Captures moyennes déclarées 2019-2023 (t)	28 t
	Moyenne requins non compris ailleurs (nca) ¹ 2019-23 (t)	28 768 t
	PME (1 000 t) (IC 80%) ²	
	F_{PME} (IC 80%) ²	
	SB_{PME} (1 000 t) (IC 80%) ^{2,3}	
	F_{2019}/F_{PME} (IC 80%) ²	
	SB_{2019}/SB_{PME} (IC 80%) ^{2,3}	
	SB_{2019}/SB_0 (IC 80%) ^{2,3}	
		Inconnu

Les limites de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

¹Comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce (c.-à-d. SHK : Divers requins nca ; MSK : Requins taupe nca, AG21: Requins nca autres que le requin océanique et le requin peau bleue)

Code couleur	Stock surexploité ($SB_{2019}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{2019}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F/F_{PME} > 1$)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F/F_{PME} \leq 1$)		
Pas évalué/Incertain		

Tableau 2. Requin-taupe commun : État de menace selon l'UICN pour le requin taupe commun (*Lamna nasus*) de l'océan Indien.

Nom commun	Nom scientifique	État de menace selon l'UICN ³
		État mondial
Requin-taupe commun	<i>Lamna nasus</i>	Vulnérable

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien ouest ; OIE = Océan Indien est.

³ Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Liste rouge de l'IUCN 2024

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation n'a été réalisée pour le requin-taupe commun en 2024. Des incertitudes considérables demeurent quant à l'état du stock, faute d'informations requises pour évaluer le stock ou élaborer d'autres indicateurs du stock (**Tableau 1**). L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse d'évaluation des risques semi-quantitative, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins face à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa sensibilité à chaque type d'engin de pêche (Murua *et al.* 2018). Le requin-taupe commun a obtenu un classement de vulnérabilité élevée (n° 3) dans l'ERA de la palangre, car il a été caractérisé comme étant l'une des espèces de requins les moins productives et fortement sensibles à la palangre. Malgré sa faible productivité, le requin-taupe commun a été classé comme ayant une faible vulnérabilité à la senne, du fait de sa faible sensibilité à cet engin particulier. L'état de menace de l'UICN actuel « Vulnérable » s'applique au requin-taupe commun au niveau mondial (**Tableau 2**). Il existe une pénurie d'informations sur cette espèce et il est peu probable que cette situation s'améliore à court ou à moyen terme. Les requins-taupes communs sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien. En raison des caractéristiques de leur cycle vital (ils vivent relativement longtemps (plus de +30 ans), sont matures vers 15 ans et ont peu de petits (4 petits tous les ans ou tous les deux ans)), ils sont vulnérables à la surpêche. Il n'existe aucune évaluation quantitative du stock et les indicateurs des pêches de base disponibles sur le requin-taupe commun sont limités dans l'océan Indien. Ainsi, l'état du stock est **inconnu**.

Perspectives. L'effort de pêche à la palangre actuel est dirigé vers d'autres espèces, mais le requin-taupe commun est capturé en tant que capture accessoire de ces pêcheries mais il peut être remis à l'eau par certaines flottilles. Le maintien ou un accroissement de l'effort peuvent entraîner une réduction de la biomasse, de la productivité et de la PUE. Toutefois, il existe peu de données permettant d'estimer les tendances des PUE, et les flottilles de pêche sont réticentes à déclarer les informations sur les prises rejetées/non retenues. Une analyse préliminaire des données de capture et d'effort de la CTOI des flottilles japonaises et coréennes a conclu que la capturabilité avait diminué de 2009 jusqu'en 2018 (IOTC-2023-WPEB19-20). La flottille japonaise remet à l'eau les requins-taupes communs capturés par les palangriers, ce qui pourrait expliquer la réduction des captures de cette espèce.

Avis de gestion

Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 18/07), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques. Il est considéré comme une espèce vulnérable.

Les points clés suivants devraient également être notés :

- **Production maximale équilibrée (PME)** : Inconnu
- **Points de référence** : La Commission n'a pas adopté de points de référence ni de règles de contrôle de l'exploitation pour les espèces de requins
- **Principaux engins de pêche (2019-2023)** : palangrière côtière, palangre (surgélation)
- **Principales flottilles (2019-2023)** : IDN (96%), JPN. Les captures réalisées par JPN sont rejetées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rigby, C.L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureaux, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. *Lamna nasus*. *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées 2019*: e.T11200A500969. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-3.RLTS.T11200A500969.en>. Dernier accès le 20 juin 2024.